

Le 24 mars 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité IRO-002-7 et TOP-001-5 -
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de
la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Notre référence : R-4164-2021 - Notre référence : R062164

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2022-031, le Coordonnateur dépose ce jour une version complète révisée des normes de fiabilité IRO-002-7 et TOP-001-5 ainsi que leurs annexes Québec, dans leurs versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-5, documents 1 et 2**.

Le Coordonnateur produit également le contenu de ces documents en suivi de modifications, comme pièces **HQCF-5, documents 1.1 et 2.1**.

Le Coordonnateur précise que les pièces HQCF-5, documents 1 et 1.1 intègrent la correction d'une coquille dans le texte de la norme TOP-001-5. L'expression « zone d'exploitant de réseau de transport » a été remplacée par « zone de l'exploitant de réseau de transport », afin de refléter le terme défini au Glossaire. On retrouve cette correction à un endroit dans la norme TOP-001-5 ainsi que dans son annexe Québec. De plus, les pièces HQCF-5, documents 2 et 2.1 intègrent la correction d'une coquille dans la section « Rationale » de l'annexe version anglaise de la norme TOP-001-5 afin de refléter la version française de l'annexe.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY

p. j.